



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique  
d'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes afférentes  
et d'une enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de  
protection réglementaires des forages d'Ectot et du « Sous bourg d'Ectot » appartenant au syndicat mixte de  
production d'eau potable de la région Sud Bessin-Pré Bocage-Val d'Orne.**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 18 février 2021, il est procédé

**Du mercredi 31 mars 2021 à 9h00 au vendredi 30 avril 2021 à 17h00,**

À une enquête publique demandée par le syndicat mixte de production d'eau potable de la région Sud Bessin-Pré Bocage-Val d'Orne des forages d'Ectot et du « Sous bourg d'Ectot » :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes afférentes et d'autorisation en vue de la consommation humaine
- une enquête parcellaire en vue de déterminer les immeubles situés à l'intérieur des périmètres de protection du captage.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire-enquêteur, pourront être consultés **du 31 mars 2021 à 9h00 au 30 avril 2021 à 17h00 inclus** :

-sur support papier en mairies d'Aurseulles, mairie annexe de Saint Germain d'Ectot, aux adresses suivantes :

<b>Commune et adresse de la mairie</b>	<b>Jours et heures d'ouverture de la mairie</b>
Mairie d'Aurseulles 815 route d'Anctoville Anctoville 14240 AURSEULLES	Le lundi de 14h00 à 18h00 Le mercredi de 10h00 à 12h00 Le jeudi de 9h00 à 12h00 Le vendredi de 14h00 à 17h00
Siège de l'enquête	
Mairie déléguée de Saint Germain d'Ectot 58 rue de Monseigneur Paysant Saint germain d'Ectot 14240 AURSEULLES	Le vendredi de 10h00 à 12h00

-par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/2369>, pour l'enquête publique relative préalable à la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection et d'institution des servitudes afférentes et pour l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires des captages de saint Germain d'Ectot.

Dans cette perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de la commune d'Aurseulles, siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie d'Aurseulles - 815 route d'Anctoville - Anctoville - 14240 AURSEULLES.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, disponibles dans les mairies concernées par l'enquête, aux adresses et horaires précisés ci-dessus ;
- par courriel électronique : [enquete-publique-2369@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2369@registre-dematerialise.fr) ou dans le registre dématérialisé disponible au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2369>,

- par courrier adressé au commissaire-enquêteur à la mairie d'Aurseulles, siège de l'enquête, au plus tard le vendredi 30 avril 2021 à l'adresse suivante : Mairie d'Aurseulles - 815 route d'Anctoville – Anctoville - 14240 AURSEULLES

Monsieur Alain MANSILLON, cadre bancaire à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, en mairie aux jours et heures suivants :

Commune	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie d'Aurseulles 815 route d'Anctoville Anctoville 14240 AURSEULLES	Mercredi 31 mars 2021 Mercredi 21 avril 2021 Vendredi 30 avril 2021	de 10h00 à 12h00 de 10h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
Mairie déléguée de Saint Germain d'Ectot 58 rue de Monseigneur Paysant Saint germain d'Ectot 14240 AURSEULLES	Vendredi 23 avril 2021	De 10h00 à 12h00

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivé du commissaire-enquêteur à l'Agence régionale de santé de Normandie, sur le site internet de la préfecture du Calvados et en mairie d'Aurseulles – mairie siège – Anctoville.

Le préfet prendra une décision sur l'utilité publique ou non, comportant pour les captages de saint germain d'Ectot, un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes d'utilité publique, et portant autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine.

A Caen, le 18 février 2021

Pour le Préfet et  
par délégation  
le secrétaire général,

Jean-Philippe VENNIN